

Densification douce des quartiers résidentiels

Trois-Rivières présente un guide sur les logements additionnels

Le 28 février 2025 – Alors que la réglementation autorisant les logements additionnels vient d’entrer en vigueur, la Ville propose un [Guide sur les logements additionnels](#) pour outiller la population. Le guide offre un aperçu des principales normes pour planifier l’aménagement de logements additionnels sur un terrain déjà occupé par une résidence principale.

Ainsi, la Ville souhaite accroître l’offre de logements abordables en favorisant notamment la création de logements intergénérationnels, répondant aux besoins des familles et des personnes âgées.

Qu’est-ce qu’une unité d’habitation accessoire?

Le terme unité d’habitation accessoire (UHA) désigne un logement additionnel situé sur un terrain déjà occupé par une maison unifamiliale. Ces petites habitations, dotées de leur propre entrée, cuisine et salle de bain offrent ainsi une pleine autonomie à ses résidentes et résidents.

Les UHA, qui peuvent prendre la forme de maisons de fond de cour, de pavillons de jardin, de logements intergénérationnels ou de garages réaménagés en logement, permettent une densification douce, augmentant ainsi l’offre de logements à Trois-Rivières.

Face à la crise du logement à Trois-Rivières, il est crucial de trouver des solutions innovantes et adaptées aux besoins actuels et futurs de la population. Les logements additionnels, en particulier les unités d’habitation accessoires, représentent ainsi une réponse prometteuse à ce défi.

Quels sont les avantages des UHA?

Dépendamment des usages, ces habitations peuvent :

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées;
- Répondre aux besoins diversifiés en logement;
- Favoriser l'accès aux logements abordables pour les ménages à faible revenu;
- Préserver le caractère des quartiers tout en enrichissant la vie communautaire.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique